



COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR DE LA LOIRE



Réunion de bureau du 19 mars 2020 Relevé de décisions

I - Informations générales

- Le CDTL retransmet par mail et sur son site Internet les informations officielles sur la crise sanitaire émanant de la FFTir et du gouvernement.
- Le stand de Grouchy est fermé jusqu'à nouvel ordre.
- Les championnats départementaux TAR sont annulés.
- Les engagements Armes Anciennes seront remboursés suite à l'annulation des championnats.

II - Gestion sportive / arbitrage

- Un rappel sera fait lors des prochains briefings arbitrage : ne pas revenir sur une décision des arbitres malgré une remarque d'un coach ou d'un parent.
- Tous les tireurs inscrits aux départementaux armes anciennes sont qualifiés d'office pour les régionaux. La question du maintien ou non de ces derniers relève des décisions de la Ligue et sera fonction de l'évolution de la situation sanitaire.
- La remise de prix prévue le 27 juin est en suspens. Elle sera maintenue en format réduit ou annulée en fonction de la tenue ou non des prochains championnats.